



Informations communales du 1er avril 2021

Elections 2021



Nous vous rappelons que les élections départementales et régionales sont prévues les :

Dimanche 13 juin 2021 (1^{er} tour)

Dimanche 20 juin 2021 (2nd tour)

Ces dates sont à confirmer. Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez vous présenter en mairie aux heures d'accueil du public muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Depuis la loi du 1^{er} août 2016, vous pouvez également **télécharger le formulaire d'inscription sur le site internet de la commune** dans la rubrique « Vos démarches », section « Elections ». Ce nouveau dispositif permet aux électeurs de s'inscrire en ligne tout au long de l'année et jusqu'à 37 jours avant les élections, **soit avant le 7 mai 2021.**

Ecole

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une 5^{ème} classe ouvrira à la rentrée 2021.

Les dossiers d'inscription « pour les nouveaux » sont à retirer en mairie ou à la communauté de communes. Ils sont à retourner avant le 7 mai en mairie ou directement à la CC2SO.



Vous avez dû remarquer que la chaussée aux abords de l'école a été rénovée pendant les vacances par la CC2SO.

Recompenses des maisons fleuries

Les heureux lauréats recevront leur bon d'achat accompagné d'une fleur à leur domicile le

Samedi 3 avril dans l'après-midi

Nous remercions les participants de contribuer à l'embellissement de notre village !



Annulation des festivités

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales, **le repas des aînés, le concours de cartes respectivement prévus les 11 avril et 15 avril et le 1^{er} mai** sont annulés.



Nouveaux horaires de la mairie

La mairie est ouverte au public les

Mardi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h

Madame le Maire ou les adjoint(e)s peuvent vous recevoir en dehors de ces horaires sur rendez-vous.

Port du masque

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 16 mars 2021, nous vous rappelons que **le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus dans l'ensemble de l'espace public de toutes les communes du département de la Somme**. Et ce, jusqu'aux prochaines mesures gouvernementales.

Antenne 4G et fibre

Nous vous informons qu'une antenne 4G a été installée sur la commune d'Oresmaux, cependant elle n'est toujours pas en service. Les travaux de connexion sont prévus vers la fin du 3^{ème} trimestre 2021.

Information Somme numérique : Selon les prévisions, Oresmaux devrait être desservie en fibre optique pour la fin de l'année 2022.



Rappels Vie communale

Trinival : le ramassage des poubelles jaunes du lundi 5 avril est décalé au samedi 10 avril

Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur du 20 juin 2005, les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne

peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches de 10h à 12h



Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

Pensez également à tailler vos haies : les haies non taillées obligent les piétons, et notamment les enfants, à descendre du trottoir, ce qui s'avère dangereux. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos plantations n'empiètent pas sur le domaine public.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre participation au bien être de tous.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Pâques !

